Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 22 (1877)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

No 2. Lausanne, le 30 Janvier 1877. XXIIe Année.

SOMMAIRE. — Guerre d'Orient (Suite). — Une proposition tendant à mettre les dépenses en meilleure harmonie avec les ressources de la Confédération par la réduction de 8 à 6 du nombre des divisions, sans nuire pour cela à la vala la Confédération suisse.

ARMES SPÉCIALES. — Etude du relief du terrain sur les cartes. — Canons anglais de gros calibre. — Exercices de tir d'infanterie. Société fédérale des sous-officiers. Section de Lausanne. - Circulaires officielles. — Nouvelles et chronique.

GUERRE D'ORIENT

(Suite.)

Les principales difficultés que la conférence de Constantinople avait à trancher se résument dans deux documents qui viennent d'être livrés à la publicité, à savoir :

1º Une note de la Russie, du 30 décembre, précisant au nom de l'Europe et de la civilisation, les réformes nécessaires à la Turquie,

surtout en Bulgarie, et les garanties de ces réformes.

2º Une note de la Sublime-Porte répondant à la précédente.

Voici un résumé de ces deux pièces, qui constituent le nœud de la question actuelle.

Note russe du 30 décembre 1876. — Les propositions faites aux délégués turcs dans la première séance de la conférence ont été présentées au nom de toutes les puissances garantes et représentent le minimum irréductible de leurs exigences. Si ces propositions sont repoussées, il est décidé que la conférence se transportera ailleurs pour continuer à délibérer sur la conduite à tenir vis-à-vis du gouvernement ottoman.

Les propositions des puissances peuvent se résumer ainsi :

Serbie. — Maintien du statu quo. En réalité, la principauté a perdu quinze millions de ducats.

Pour éviter tout prétexte à de nouveaux conflits, il est de l'intérêt de la Porte que la question de la Drina soit définitivement réglée par la cession du petit Zwornik.

Montenegro. — Les districts dont les puissances demandent la cession à la principauté n'ont, pour la Turquie, aucune importance politique, financière ou administrative. Si la Porte refuse de céder ces districts au Montenegro, elle doit, conformément à ses engagements antérieurs (adhésion à la note Andrassy et iradé impérial), reconstruire à ses frais les églises et les villages détruits et pourvoir, dans les premiers temps, à l'entretien de la population, ce qui coûtera à la Porte trois à quatre millions de livres. De plus, la population ne consentira pas, après cela, à revenir à sa situation première. Les causes de conflit et d'intervention étrangère persisteront. Une cession de territoire au Montenegro écarte toutes ces difficultés; les mœurs, la religion et la race de la population des districts en question sont celles des Monténégrins : de plus, cette population reconnaît l'autorité du prince Nicolas et lui obéit.

Obtenir en échange de ces concessions la vassalité du Montenegro serait pour la Porte un succès plus grand que ceux que la guerre a jamais pu lui procurer.